



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 44- novembre 2003

# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

## Entre pédagogie et syndicalisme... Toujours plus de raisons de nous rencontrer !

Le 12 février de cette année, alors qu'il s'agissait de prendre acte du résultat des négociations autour des questions liées à l'application de la nouvelle Loi sur le personnel dans le secteur de l'enseignement, vous avez été plus de 300 à rejoindre l'assemblée extraordinaire de la SPV, à Lausanne.

Le 29 octobre, plus de 170 collègues se sont réunis au Collège du Mont-sur-Lausanne pour échanger autour de projets présentés dans le cadre du forum SPV intitulé : « Innovations dans le champ de l'intégration et de la pédagogie compensatoire ».

Ces succès sont à relever. Ils sont aussi une marque de reconnaissance pour le travail accompli par les permanents et les membres les plus engagés de la SPV.

**A l'heure où - à nouveau, toujours et encore - des nuages sombres s'amoncellent sur nos conditions salariales (une non-indexation est assimilable à une baisse de salaire à hauteur du % perdu, en termes de pouvoir d'achat !), où l'encadrement des enfants assuré par les institutions du parapublic est menacé de coupes drastiques et où des incertitudes fortes planent sur notre Caisse de pensions - qui pourraient conduire à voir modifié le taux de cotisation des employés d'Etat - , nous vous appelons à nouveau à une forte mobilisation. Rejoignez, à tout le moins, la manifestation du 27 novembre prochain.**

Près de 1000 collègues non payés à la rentrée d'août... voilà qui devrait interroger le Conseil d'Etat qui propose la diminution de 300 postes administratifs en trois ans !

Une diminution de 10% de la somme allouée à la formation en HEP pour le budget 2004, alors que, par ailleurs, le gouvernement défend une formation solide et affirme tout mettre en place pour offrir une formation aux personnes engagées sans titre pédagogique...voilà qui laisse rêveur !

Un taux d'encadrement des enfants psychotiques qui risque d'être revu à la baisse, ne permettant tout simplement plus une prise en charge correcte...voilà qui devrait nous engager à soutenir nos collègues de l'AVMES !

\*\*\*

**Le 10 décembre prochain à Lausanne (Aula des Cèdres, 14h-17h), une assemblée générale de la SPV est convoquée afin de mettre en débat les résultats des travaux issus du groupe interne mandaté pour proposer une grille d'analyse du futur contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative du parti libéral. Cette assemblée est déterminante pour la suite que la SPV entendra donner à ce dossier.**

Dans la suite de la résolution de mai 2002, de la consultation de septembre 2002 et des décisions de l'AD 2003, le groupe de travail proposera à la discussion les grands axes que la SPV désirerait voir figurer au sein du contre-projet gouvernemental.

Lors de l'assemblée extraordinaire de décembre - pour laquelle des informations précises vous parviendront prochainement - seront aussi débattues les suites à donner à nos positions et comment engager la SPV dans la campagne publique qui verra son aboutissement à l'automne 2004.

Entre syndicalisme et pédagogie, la SPV lutte pour le maintien de conditions statutaires dignes de l'engagement des enseignants et des employés d'Etat en ces temps troublés.

Elle milite aussi pour une école qui puisse toujours faire une place honorable à l'innovation.

Mais le comité cantonal et les permanents ne sauraient agir seuls !

**Le 27 novembre, dans la rue...  
Le 10 décembre, à l'Aula des Cèdres ...**

**Venez faire entendre votre voix, venez construire,  
entre pédagogie et syndicalisme,  
une SPV toujours plus forte et plus dynamique !**

Jacques Daniélou, président

**Forum DFJ du 4 octobre  
Quelle évaluation pour quelle école ?**

A l'instigation du DFJ et dans le contexte de l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative du parti libéral dite « des notes pour une école transparente », le DFJ a décidé d'organiser 3 forums, les 4 octobre dernier, 31 janvier et 15 mars 2004.

Le département a sollicité les associations d'enseignants et de parents pour une contribution écrite et orale au premier forum, basée sur 3 axes : le projet de formation - appuyé sur la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 relatif aux finalités et objectifs de l'école publique -, l'enseignement et le contenu de l'école et, enfin, l'approche défendue de l'évaluation du travail de l'élève dans ces contextes.

On trouvera donc ci-dessous les contributions de la SPV au premier forum, du 4 octobre.

Ce dernier s'est déroulé à Montreux en présence de près de 450 personnes : cadres du DFJ et de la CIIP, initiants de l'initiative libérale, enseignants, parents et représentants des milieux économiques (voir à ce propos la livraison n° 11/03 de l'Éducateur du 7 novembre 2003).

**Une Ecole qui :**  
**... articule instruction et éducation ;**  
**... met en place des situations d'apprentissage qui font sens ;**  
**... propose une évaluation pertinente pour l'élève,**  
**la famille et l'institution.**

**Avertissement**

*Lors de son assemblée des délégués de mai 2002, la SPV a pris position contre l'initiative dite « Des notes pour une école transparente », notamment en raison de sa charge symbolique contre les réformes en cours. Cette position a été confirmée par une consultation des membres en septembre 2002.*

**Projet de formation**

Les « Finalités et objectifs de l'École publique », contenus dans la déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003, proposent un projet équilibré qui articule l'éducation et l'instruction.

C'est l'articulation entre ces deux pôles qui donne du sens à l'action de l'école. Instruire c'est aussi éduquer et il serait illusoire de saisir l'éducation comme un objet propre, non basé sur des savoirs. Privilégier tel ou tel aspect des finalités conduirait alors à déstabiliser l'édifice.

Il n'en reste pas moins que de nombreuses questions demeurent, notamment sur la mise en œuvre des grands principes (morcellement de l'action éducative due à la plurimagistralité au secondaire ; prise en compte des différences et différenciation pédagogique ; promotion de l'équité et de la collaboration dans un système aux filières cloisonnées, notamment).

**Enseignement et contenu de l'école**

Au terme « enseignement », centré sur l'école et le maître, on préférera la notion de « mise en place de situations d'apprentissage efficaces pour l'élève ».

Le maître - ou l'équipe de maîtres - reste responsable du développement des compétences et savoirs, et de leur évaluation, dans le cadre légal proposé. Ce qui est résumé par la formule « l'élève au centre » ne consiste pas à mettre ce dernier au pouvoir. La réflexion sur ses apprentissages doit être menée avec constance par l'élève, aidé en cela par l'enseignant.

L'objectif premier de l'école reste l'acquisition de savoirs pertinents pour pouvoir adopter, d'une part, une attitude citoyenne et, d'autre part, construire les compétences et connaissances qui puissent permettre d'affronter avec succès les formations subséquentes.

L'apprentissage de la **lecture** revêt une importance particulière. Il doit être affirmé que cet apprentissage n'est pas l'apanage, dès le secondaire en particulier, du seul maître de français, mais qu'il relève de la responsabilité de tous. De même, cet apprentissage doit être perçu comme « continué » tout au long de la scolarité. Des modules de formation initiale et continue doivent être offerts à tous les enseignant-es à ce propos. Si lire c'est « posséder une clé pour comprendre le monde », son apprentissage rejoint une capacité générale ouvrant tant aux contenus scolaires que sociétaux.

De manière générale, on privilégiera la mise en place des situations variées d'apprentissage, appuyées sur des attitudes concrètes de la vie réelle. Dans ce sens, les nouveaux moyens de **mathématiques** offrent des perspectives extrêmement encourageantes.

Le développement de la **lecture** et de la **compréhension des images et des médias** doit être fortement renforcé. Cet apprentissage est essentiel si l'on veut dégager les futurs citoyens de l'emprise du temple marchand que constituent les moyens modernes d'information et de communication.

En ce qui concerne la question des **langues**, notamment en référence aux attendus sociaux et à l'environnement dans lequel sont plongés les élèves, l'apprentissage de l'allemand comme première langue (et son introduction dès la 3ème année de scolarité) continuent d'interroger, même si nous en saisissons les enjeux politiques helvétiques.

Enfin, le développement de **connaissances scientifiques** et en **sciences humaines**, ainsi que de capacités, compétences et techniques dans les domaines **manuels, corporels et artistiques** sont essentiels afin d'assurer la promotion de personnalités riches et équilibrées, tel que les textes de référence l'indiquent.

Ces contenus doivent s'inscrire dans la volonté d'acquérir des compétences larges.

Il convient de dépasser l'acquisition de savoirs empilés en mille-feuilles. Développer les savoirs et savoir-faire (versant « instruction » de l'Ecole) reste le meilleur terreau du développement de compétences sociales à même de construire une attitude responsable (versant éducatif).

## Evaluation

Les finalités suivantes doivent être dévolues à l'évaluation :

- Participer au pilotage des apprentissages ; en assurer la progression et les réguler ;
- Informer les familles et les élèves
  - o du niveau d'atteinte des objectifs et du développement des compétences,
  - o de l'évolution des apprentissages, des progrès et difficultés rencontrés ;
- Rendre compte à l'institution et attester de compétences acquises, par l'établissement de bilans.

**La définition de degrés d'atteinte d'objectifs et du niveau de « maîtrise » de compétences exprimé sous forme de commentaires est beaucoup plus riche et signifiante que la note seule, et, a fortiori, les moyennes qui peuvent en découler, qui éclairent des réalités très diverses et donnent l'illusion de l'objectivité.**

Cette approche « plus fine » de l'évaluation exige un cadre juridique clair et une communication soutenue avec les familles.

Elle nécessite une reconnaissance accrue du professionnalisme et du degré d'expertise des enseignant-es, en particulier par les familles.

Elle oblige aussi à la définition et à la mise en œuvre de procédures qui soient raisonnablement praticables et ne mettent pas les acteurs dans des contraintes paradoxales et des situations impossibles à gérer concrètement.

Enfin, elle induit un investissement professionnel nouveau et pose la question du cahier des charges des enseignants.

**Message du CC SPV au forum du 4 octobre 2003 /Montreux**

[...]

A quelques heures de la journée mondiale des enseignants, et au nom du comité cantonal de la SPV, permettez-nous en guise d'ouverture, de citer 2 collègues congolais que le comité du Syndicat des enseignants romands recevait récemment :

Sous le slogan « ORA » pour « observer », « réfléchir », « agir », nos confrères s'interrogent de la manière suivante :

- *Comment l'enseignant peut-il laisser agir l'enfant ?*
- *Comment les enseignants peuvent-ils agir sans fouet ? »*
- *Comment faire autrement ?*

Est-il possible de « faire autrement » en oubliant de débusquer et de mettre en débat les tâches et fonctions cachées que la société confie, à l'insu de son plein gré, à l'institution scolaire ?

- Ainsi de la fonction de garde... « L'école n'est pas une garderie », entend-on dire souvent. Certes, mais est-il honteux de reconnaître que pour beaucoup de familles, elle permet aussi - et même d'abord - de pouvoir se livrer à une activité professionnelle légitime et incontournable. Rien ne sert alors de tempêter sur une soi-disant démission des parents. Il s'agit de prendre en compte cette donnée... et de faire avec !

- Ainsi de la fonction de sélection scolaire, donc sociale, qui conduit à définir - à valider le plus souvent - le destin des enfants.

Cette fonction de sélection qui conduit à produire invariablement 3 groupes d'élèves : Ceux pour qui tout va bien, issus le plus souvent des classes sociales en adéquation avec la culture de l'école et des maîtres ; une bonne part qui s'adapte tant bien que mal et reste dans la « moyenne » et une cohorte (20% dit l'étude PISA pour le canton de Vaud) en grande difficulté et en échec!

Si notre démocratie alambiquée permet aux citoyens d'interroger les détails, moins que jamais on ne les interroge sur les politiques à long terme et les choix profonds qui fondent notre société.

N'est-ce pas, dès lors, ces questions que l'on devrait poser aux électeurs : **Acceptez-vous que l'école participe en premier lieu à la définition et à la validation des classes sociales. Doit-on faire allégeance au déterminisme ? Doit-on définitivement renoncer au pari et à l'objectif de faire atteindre à tous les élèves un haut niveau de savoirs et de compétences?** Et débattre de cela ! Plutôt que de décortiquer les compromis boiteux de la réforme EVM !

Et si la réponse est positive, assumer alors le fait que la note sanction et les moyennes qui en découlent sont les meilleurs instruments au service d'une école obligatoire qui n'aurait finalement que ce seul but : *classer, trier, sélectionner* ?

Pourquoi ne pas dire alors que le français, les maths et les langues - peut-être un peu les sciences - sont les disciplines sur lesquelles se fondent cette sélection ? Et aussi, mais ose-t-on encore le dire, dans le 90% des cas, sur l'origine socio-économique des élèves ?

- Quel sens alors dans ce cadre, que ces conseils de classe interminables qui voient se disputer les collègues sur des objets si peu significatifs en définitive en regard de la prégnance du classement obtenu sur les disciplines dites essentielles ?
- Qu'est-ce que cette question du projet de formation que l'on adresse à des familles alors que l'enfant a 12 ans ? Peut-on vraiment imaginer que les parcours de formation divers des parents, ainsi que leurs conditions sociales multiples ne vont pas directement influencer les réponses ?
- Comment gérer le paradoxe qui conduit à affirmer que les élèves ne doivent pas à comparer leurs résultats, ni se situer à l'aune de leurs succès et échecs réciproques, alors que le système lui-même conduit à une classification quasi réhivitoire à la fin du 6ème degré ?
- De la même manière, pourra-t-on continuer longtemps de prôner dans l'école la collaboration, la coopération, l'écoute, la tolérance, l'échange et le partage quand les médias électroniques ne font qu'exacerber la compétitivité et le mépris du plus faible ? Ou les atouts physiques et un compte en banque bien garni ?
- Comment lutter contre la facilité et l'attractivité de l'immédiateté alors que les apprentissages sont d'une complexité extrême et se développent dans un temps qui n'a rien à voir avec le zapping ?
- Comment prôner les valeurs inscrites dans la déclaration de la CIIP sur les finalités et objectifs de l'école publique, alors que celui qui a mis à mal l'entreprise part avec des millions sur son compte ?

**Alors faut-il baisser les bras ? Assurer l'essentiel, tout en sachant que jamais rien ne changera ?**

Certainement pas.

Mais juste dire que les questions évoquées plus haut n'appartiennent pas en premier à l'école. En tout cas pas toute seule et toute nue contre des choix sociétaux opposés à la culture qu'elle défend ou qu'on lui demande de promouvoir suite à des décisions schizophrènes !4

L'étude PISA montre que les pays qui réussissent sont d'abord ceux dans lesquels l'école est inscrite dans un contrat social fort et pacifié. C'est peut-être le premier facteur de leur réussite.

Si le Canton de Vaud a mal à son école, c'est d'abord sur les liens qui unissent son administration, ses dirigeants et son peuple que l'on doit s'interroger.

Mais que l'on ne compte pas sur l'école pour résoudre cette question ! Et dans ce cadre, ne seraient-ce pas les partis politiques que l'on aurait dû confier à la grand-messe d'aujourd'hui ?

En revanche, il revient plus que jamais aux dirigeants de l'école et aux enseignants de montrer leurs réussites, de faire vivre une dynamique du succès. D'entretenir un climat serein par des décisions claires et des directives solides. De cette dynamique tous les acteurs sociaux doivent se sentir responsable.

*Observer, réfléchir, agir*, disent nos collègues du Congo évoqués plus haut.

A-t-on assez réfléchi ? On rétorquera que c'est à l'épreuve des faits qu'apparaissent les difficultés. Et que des forums tels que celui-ci étaient impensables avant la mise en œuvre d'EVM... C'est sûrement vrai. Il n'empêche que cela sonne comme une justification a posteriori.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour trouver un consensus alors que la confiance entre la société et son école n'est pas à la hauteur des attentes des divers partenaires et acteurs.

Pourtant, nous disons tous la même chose et désirons une école qui puisse répondre aux attentes des parents et du monde économique, mais aussi que cette institution soit l'espace où se construisent des êtres et des citoyens critiques et responsables.

- C'est pourquoi, il nous paraît impossible et dangereux de décider ce qui entre éducation et instruction doit être premier. Que nous rappelons qu'instruire c'est évidemment aussi éduquer et qu'il s'agit d'abord de faire vivre l'articulation entre savoirs et savoirs-être.
- C'est pourquoi, nous ne désirons pas donner obligatoirement une hiérarchie des savoirs et dénonçons cette approche qui conduit à un développement de l'apprentissage en mille feuilles. Les micro-objectifs n'assurent pas le développement de compétences solides !.
- C'est pourquoi nous militons pour un vrai décroisement des savoirs et des classes. Pour le développement d'un travail mené par des équipes de maîtres associés à d'autres acteurs, afin que les milliers d'heures passées en classe par les élèves puissent être utilisées à leur meilleur profit possible.

**Alors ...finalement... quelle évaluation ?**

Au risque de décevoir, nous serions presque tentés de dire aujourd'hui que c'est un point de détail, qu'il faut néanmoins traiter au plus tôt tant les tensions se sont focalisées sur cette question.

Si l'on veut que l'école, trie les élèves selon des critères d'excellence et les enferme dans leur condition... et bien que l'on milite, pour les notes et les moyennes arithmétiques! Que l'on assume que le fait que cette arme est la meilleure pour assumer cette fonction.

Mais, on aura compris comme notre vision est toute autre, que, certes, des mutations lentes sont possibles, mais que les vraies questions sont ailleurs

Dans le détail et en ce qui concerne la position de la SPV sur l'évaluation, nous vous renvoyons à ce que nous en disons dans le dossier que l'on vous a remis. Cette modeste contribution fixe les axes de notre réflexion. Pour l'heure, un groupe de travail interne à la SPV poursuit ses travaux.

**La SPV se prononcera lors d'une Assemblée générale extraordinaire le 10 décembre prochain, afin de discuter et valider les propositions du groupe de travail, notamment une grille d'analyse du futur éventuel contre-projet du Conseil d'Etat.**

A ce stade, nous ne venons donc pas devant vous avec un système clés en mains, mais nous proposons les éléments suivants, sous forme de slogans :

1. Défense de l'évaluation formative comme geste professionnel permettant de réguler les apprentissages (interaction élève/s-enseignant-s).
2. Affirmation que la définition de degrés d'atteinte d'objectifs et du niveau de « maîtrise » de compétences exprimé sous forme de commentaires est beaucoup plus riche et signifiante que la note seule, et, a fortiori, les moyennes qui peuvent en découler, qui éclairent des réalités très diverses et donnent l'illusion de l'objectivité.
3. Exigence d'un cadre juridique clair.
4. Définition et mise en œuvre de procédures raisonnablement praticables et ne plaçant pas les acteurs dans des contraintes paradoxales et des situations impossibles à gérer concrètement.
5. Promotion d'une communication soutenue avec les familles.
6. Reconnaissance accrue du professionnalisme et du degré d'expertise des enseignant-es, en particulier par les familles.
7. Redéfinition du cahier des charges des enseignants en fonction de cet investissement professionnel nouveau.

Nos amis congolais s'interrogent sur l'opportunité d'enseigner sans fouet...

La note seule, la note simple, la note qui permet de faire des opérations, la note sanction, la note qui n'est qu'une illusion d'objectivation de subjectivités multiples, la note ne doit plus être le bâton et la carotte de l'enseignement. Cette manière de procéder laisse trop de victimes sur le carreau.

Nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un système qui exclut près d'un tiers des élèves de la réussite scolaire. Il en va du futur des enfants, des élèves et des jeunes, mais aussi bien évidemment de notre canton et de notre pays dans la compétition du savoir.

**C'est pourquoi nous pensons qu'il faut trouver une alternative à l'initiative du parti libéral. En invitant le DFJ à dire clairement s'il s'est trompé. Et, le cas échéant, où il s'est trompé !**

**Tout en sachant que ce sont des enjeux plus profonds qui devraient être disputés et empoignés à hauteur des défis qu'ils nous offrent.**

Comité cantonal de la SPV, octobre 2003

## **Négociations avec l'Etat - directives du règlement de la loi sur le personnel**

Même si la FSF, comme SUD et SSP, ont refusé de négocier la manière dont l'Etat économiserait sur la masse salariale de ses employés durant l'année 2004, ces mêmes associations sont entrées en négociation sur les directives d'application du règlement de la Loi sur le personnel ...

même si ces discussions se déroulent dans un très bon climat ...

même si certains textes vont de la définition des usages funéraires à la manière d'accorder un congé pour participer à des cours Jeunesse et Sport, d'autres définissent le salaire versé en cas de transfert d'une invalidité temporaire à une invalidité définitive, ou précisent si l'employé de l'Etat a le droit d'avoir une activité rémunérée en dehors du temps consacré à son travail...

même si ce troisième niveau est très pragmatique au plan décisionnel ...

ces textes sont néanmoins importants, car ils définissent l'application concrète de la loi et du règlement. Les associations restent très vigilantes pour que les acquis du passé ne disparaissent pas et que les textes légaux trouvent une concrétisation dans le respect et la reconnaissance du travail accompli par les fonctionnaires !

Jean-Marc Haller, délégué FSF

# Assemblée générale extraordinaire

## Position de la SPV sur l'évaluation

Mise en débat des propositions du groupe de travail SPV  
Position finale de la SPV sur l'initiative libérale et le futur contre-projet.

**Lausanne 10 décembre 14 heures**

La convocation, comprenant l'ensemble des documents,  
vous parviendra à partir du 20 novembre

## ASSURANCES

### Assurances maladie

Il faut rappeler que la SPV a plusieurs contrats collectifs avec différents groupes d'assurance-maladie. Ces contrats permettent d'obtenir des rabais sur la part complémentaire à l'assurance de base, n'hésitez pas à vérifier que vous bénéficiez bien de l'ensemble des réductions auxquelles vous avez droit auprès de Gest-union (0848 882 884), le courtier au service des membres SPV. **N'oubliez pas d'annoncer à la secrétaire de Gest-Union que vous êtes membre SPV !**

Toutes les personnes assurées **en base** auprès de **Helsana**, dans la collective SPV, ont reçu un courrier leur proposant un rabais de 8% sur l'**assurance de base**. Prenez le temps de réfléchir à cette offre et utilisez le service de Gest-union pour vous simplifier la vie dans les démarches pratiques.

La SPV et Gest-Union négocient actuellement avec **Progrès** pour obtenir des rabais plus importants sur les assurances complémentaires, dès le premier janvier 2004.

### Autres assurances

Différents rabais existent auprès de plusieurs compagnies d'assurance dans tous les domaines de l'assurance. Vérifiez que vous en bénéficiez réellement... et comparez votre prime RC (on annonce de fortes hausses dans ce domaine), en vous renseignant auprès de Gest-Union.

### Attention !

Gest-Union ne fait pas de démarchage par téléphone (sauf sur mandat précis avec information préalable auprès des membres). Si une personne vous appelle spontanément en annonçant qu'il est mandaté par la SPV pour vous faire des propositions en matière d'assurance, il s'agit d'un abus de langage...voire de confiance. Prenez les coordonnées exactes de ces personnes et appelez le secrétariat SPV pour que nous puissions faire cesser une pratique abusive et illégale.

## PARTENAIRES COMMERCIAUX

Vous recevez des informations concernant des rabais sur des achats de champagne et de vin. Merci de vous conformer aux indications pratiques et de respecter les délais pour aller chercher la marchandise et payer la facture !

## COTISATION SPV 2003

Merci, à celles et ceux qui ont un délai de paiement au 30 novembre 2003 pour régler le solde de leur cotisation de ne pas oublier de verser l'argent. Les rappels sont source de frais importants pour une association.

Jean-Marc Haller, Secrétaire général

# BUDGET 2004 POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ

## MESSAGE FLASH !

# 27 NOVEMBRE

## Journée d'actions et manifestation

C'est un premier succès : 500 fonctionnaires, réunis le 5 novembre à Lausanne, à l'appel des 3 faïtières SUD, SSP et FSF ont décidé à l'unanimité d'appeler tous les employés de l'Etat et du parapublic à une journée d'actions et de mobilisation.

Pour les enseignants, la SPV appelle les membres à agir et à se mobiliser dans les établissements puis à rejoindre :

**la grande manifestation unitaire à 17 heures 30**  
(départ selon toute vraisemblance à Montbenon, Lausanne)

Ce Majuscules est accompagné de la résolution votée le 5 novembre et de ses considérants. Vous la trouverez aussi sur le site de la SPV accompagné de mots d'ordre détaillés auxquels le comité cantonal de la SPV vous demandera de vous rallier.

[www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch)

Les derniers détails concernant la manifestation se trouveront sur le site dès que les décisions d'organisation prises par les faïtières FSF-SUD-SSP seront connues. Des affichettes SPV seront aussi envoyées dans les établissements du canton.

Dès maintenant, le comité cantonal se tient à votre disposition et vous demande de lui communiquer les actions que vous entendez mener dans les établissements durant la journée du 27 novembre, afin de pouvoir en assurer la coordination.